



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF



Dans ce numéro :

Réforme des rythmes scolaires	2
Un véritable statut du bénévole	2
Les financements associatifs, quoi de neuf ?	3
Paris sportifs : de nombreux footballeurs en infraction	3
L'utilisation des fonds dédiés	4
Vie associative : le chantier de la simplification	4
7 à 1 et 1 à 0, l'honneur est donc sauf ...	5
FIFA : l'offensive de Blatter	5
Foot : Le nouveau stade vélodrome fait jaser	5
Venez tester votre forme et trouver votre sport	6
Bilan du Challenge des Familles 2014	6
Musée du Sport	7
Sport à la télévision : Intervention du CSA	7
Basket : L'Euro 2015 retiré à l'Ukraine	7
Fédération des Sports de Glace : Didier Gaillhaquet reconduit	8
Athlétisme : Teddy Tamgho suspendu un an	8
UCI : Les têtes changent, les pratiques demeurent	8
FIFA : Beckenbauer suspendu 90 jours	8
Sédentarité, les risques encourus	9
Jeux Olympiques d'été en 2024	9
Echos 94	10

Assises Départementales du Sport

Elles se sont déroulées le 10 juin dans la salle du Conseil Général devant un public moins nombreux que l'on aurait pu le souhaiter, l'envoi tardif des invitations en est, sans doute, une des causes.

Après les discours introductifs de Daniel Guérin, Vice-président du Conseil Général en charge des sports, et de Christian Lopès, Président du CDOS, le responsable du service des sports, Antoine Blanc, présenta rapidement toutes les aides consenties au sport dans le département.

Il s'en est suivi un échange avec la salle sous la forme de questions/réponses. Cette partie a été menée principalement par Daniel Guérin et on regrette que la forme adoptée n'était sans doute pas la meilleure pour libérer la parole pour des questions d'avenir.

Après réflexion, le CDOS souhaite qu'une suite à ces Assises soit mise en place dans le courant du 4^{ème} trimestre de cette année, et se poursuive début 2015, cette fois sous la forme d'ateliers thématiques où il sera nettement plus facile de s'exprimer que dans l'enceinte solennelle du Conseil Général qui intimide les participants.

Il est vrai que l'avenir est conditionné par les décisions politiques : disparition des Conseils Généraux à l'horizon 2021 d'une part, et rattachement du Val-de-Marne à la nouvelle identité « Paris'Métropole » d'autre part, sans compter la suppression de la Clause de compétence générale, source des financements, à l'exception pour le moment du tourisme, du sport et de la culture.

Nous pensons que dans cette perspective, nous devons faire des propositions pour pouvoir maintenir une organisation territoriale à l'échelle géographique du département qui puisse répondre aux besoins des associations et du public. Des échanges sont en cours avec nos voisins des départements 92 et 93, afin d'adopter des positions communes. Le sport ne peut pas être absent des groupes de travail qui se mettent en place pour l'organisation territoriale de ce « Paris'Métropole ».

La seule méthode efficace pour justifier notre présence, c'est d'être une force de propositions qui viendra d'un travail avec tous les acteurs du sport concernés par les changements qui interviendront.

Dans cette perspective, il semble que le CNOSF puisse proposer des Assises Nationales du Sport. Si cette idée se confirme, il y aurait donc un lien fort à faire avec la suite de nos propres Assises en nous rapprochant des départements voisins et de tous nos partenaires pour nous organiser dès la rentrée.

Entre-temps,

Je vous souhaite de passer de très bonnes vacances que nous avons toutes et tous bien méritées.

Réforme des rythmes scolaires

Il est bien encore temps de le dire, cette réforme a été conçue pour améliorer un modèle français qui est peu performant. Ce constat n'est pas nouveau mais une récente étude menée par l'agence Progress International Reading Literacy Study, en collaboration avec l'Association internationale pour l'évaluation des performances des élèves terminant leur quatrième année scolaire, a de quoi donner matière à réflexion.

difficulté comme il est commun de le penser.

Un changement a semblé donc nécessaire dans l'intérêt de l'enfant, ce qui ne doit pas occulter les obstacles à la mise en œuvre de cette réforme.

dré qui selon le président de l'AMIF (Association des Maires de France), Jacques Péliissard, s'élève en moyenne à 150 euros par an et par enfant, soit un coût global estimé à près d'un milliard pour l'ensemble de la France.



RYTHMES
SCOLAIRES



Jacques Péliissard

En effet sur la base de la maîtrise de la lecture, clé de tous les apprentissages, la France s'est classée en 29^{ème} position sur 45 pays, chiffre révélé en 2012. L'étude a été menée sur une période de quatre années de 2008 à 2012, auprès des élèves de CM1, soit sur la semaine de quatre jours mise en place à cette époque.

Ce constat affecte l'ensemble des élèves et pas seulement ceux qui seraient le plus en

A ce propos, le premier frein, et non des moindres pour les communes, est le coût engen-

Si l'État a déjà consenti à apporter une aide pour 2013 et 2014 de l'ordre de 620 millions d'euros, on est donc encore loin du compte, et l'incertitude demeure pour 2015 selon le président et maire de Lons-le-Saunier (Jura).

Le mouvement sportif Val-de-Marnais impacté par la réforme est donc attentif au sujet, et le CDOS a fait des propositions qui ont été transmises à la DDICS qui devrait les faire remonter.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des suites qui pourraient être données.

«Le mouvement sportif Val-de-Marnais impacté par la réforme est donc attentif au sujet, et le CDOS a fait des propositions qui ont été transmises à la DDICS qui devrait les faire remonter.»

Un véritable statut du bénévole

Une commission d'enquête parlementaire sur les associations, à la demande de députés, a été confiée le 24 janvier à Madame Marie-Georges Buffet, ancienne Ministre de la Jeunesse et des Sports de 1987 à 2002, elle sera chargée d'en faire le rapport.

évoqué sans déboucher sur des propositions bien concrètes, sauf deux que l'on veut rappeler :

- Celle de Madame Buffet qui consistait à considérer les bénévoles comme des représentants du personnel dans les entreprises et à bénéficier de congés de formation.
- Celle du Président Sarkozy qui souhaitait que l'on accorde des points supplémentaires pour la retraite des bénévoles.

besoin d'une plus grande considération, et surtout d'une simplification réelle des actes administratifs, particulièrement en matière de demande de subventions.

«les bénévoles ont besoin [...] d'une simplification réelle des actes administratifs, particulièrement en matière de demande de subventions.»



Marie-Georges Buffet

Madame Buffet souhaite insister sur des propositions précises :

- La mise en place d'un système de subventions pluriannuelles, (1)
- L'octroi de moyens supplémentaires au Ministre chargé du secteur associatif,
- La création d'un véritable statut du bénévole.

Il s'agissait plus d'avantages que d'un statut propre, du reste le dit statut a toujours été loin d'être la préoccupation principale des bénévoles du mouvement sportif. De notre point de vue les bénévoles ont

Ce dernier point a souvent été

(1) Le système existe déjà et on songe à le généraliser encore plus.

Les financements associatifs, quoi de neuf ???

Il y a des bonnes nouvelles mais rien qui puisse vraiment changer l'avenir, seulement sans doute sécuriser un peu les financements sans pour autant présager des baisses qui ont déjà commencé du reste.

Le Haut Conseil à la vie associative qui avait été saisi par la Ministre de la Vie associative, vient de rendre son rapport comportant des propositions. Il y avait une mesure concernant la possibilité de conserver les excédents dégagés par une activité subventionnée, cette proposition avait été qualifiée de pleine de bon sens par les observateurs de la vie associative.

Les responsables associatifs ont souvent beaucoup de peine à disposer de fonds propres en l'attente du versement de subventions qui viennent le plus souvent après la réalisation de l'action. Si des amendements ont été déposés en ce sens, le gouvernement a refusé d'autoriser la réalisation d'excédents raisonnables provenant de la subvention publique. Il est vrai que l'on pouvait ouvrir la porte à des abus si on n'avait pas la notion d'excédent raisonnable. Il n'empêche que cette piste devra sans aucun doute revenir en discussion car quelle que soit la taille des as-

sociations et des financeurs quels qu'ils soient, le problème demeure pour constituer de réels fonds propres pour mener à bien des projets.

« Des mesures qui concernent finalement peu le mouvement sportif »

Pour en revenir au rapport, il comporte une panoplie de mesures : développer les titres associatifs, faciliter les fusions, scissions et apports partiels d'actif, faciliter la gestion du patrimoine immobilier des structures ou utiliser des comptes à terme... Des mesures qui concernent finalement peu le mouvement sportif, sauf quelques exceptions.

Certaines autres propositions ont été jugées peu significatives ou même dérisoires par de fins analystes...

Par contre la nouvelle loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) définit pour la première fois la subvention publique qui relève du pouvoir discrétionnaire de la puissance publique, le choix relevant de la volonté politique du moment. La nou-

velle définition est inscrite dans la loi du 12 avril 2000, art.9-1 nouveau et art. 10 modifié : « Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, notamment financières, matérielles ou en personnel, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par l'intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent ».

Après avoir repris votre souffle, il est important de bien lire la dernière phrase qui tend à réduire la commande publique qui avait tendance à se développer au détriment des associations qui peuvent porter des projets dits d'intérêt général.



H C V A

Haut Conseil à la Vie Associative



Paris sportifs : de nombreux footballeurs en infraction avec la législation

87 footballeurs professionnels ont été confondus par la LFP et par l'ARJEL (par simple croisement de fichiers) pour avoir misé sur des matchs de football, ce qui leur est interdit par la loi. Ces contrevenants ont été classés en 3 catégories :

- 50 ont parié des sommes allant jusqu'à 500 € sur les 6 derniers mois. Ils recevront

un « rappel à l'ordre ».

- 14 ont parié plus de 500 €. Ils devront s'expliquer.
- Et 23 ont parié sur des défaites, des nuls et sur l'absence de but... de leur équipe. Ils seront convoqués. 5 d'entre eux ont participé aux matchs concernés, ils devront s'expliquer et leur comportement sera examiné !

Comme il n'existe pas de sanction spécifique, de simples mises en demeure seront retenues sauf si le comportement abouti à un match truqué... Ces joueurs qui ne sont pas des joueurs « premier plan » pensaient peut-être que cette disposition ne s'appliquait pas aux remplaçants ?



L'utilisation des fonds dédiés

Il s'agit de subventions qui ont été obtenues pour des projets à réaliser dans l'année d'exercice où elles ont été demandées et obtenues. Elles ne peuvent être employées à d'autres fins et il ne faut pas confondre avec les subventions pour le fonctionnement général de l'association.

Il arrive que l'action ne soit pas totalement réalisée dans l'année et donne lieu à une partie excédentaire qui peut être conservée si l'action se poursuit dans le début de l'année qui suit, avec l'accord du financeur.

Cette part qui sera donc conservée (dite « fonds dédiés ») sera considérée comme des fonds en latence qui appartiennent de ce fait au financeur qui devra attendre alors la fin de l'exercice suivant pour déterminer s'il demande ou non le remboursement des fonds non utilisés, selon une procédure comptable bien précise

figurant dans les comptes de l'association.

Il existe des excédents que l'on considère comme normaux et qui peuvent alimenter les fonds associatifs. Toutefois les collectivités publiques, si elles ne demandent pas le remboursement, peuvent alors prendre le prétexte de cet excédent pour diminuer la subvention suivante, sauf à considérer que les arguments de l'association sont raisonnablement acceptables au regard du montant de l'excédent constaté. Il est nécessaire de jouer la transparence dans les comptes et de convaincre les financeurs du bien fondé d'un excédent qui peut être reporté sur d'autres actions par exemple. En définitive il n'existe pas une règle générale pour de faibles excédents et s'ils peuvent alimenter exceptionnellement les fonds associatifs.

Par contre, attention de ne pas cumuler le non-emploi de sub-

ventions qui peut amener à d'importantes sommes et au risque existant de détournement de leurs utilisations qu'un contrôle pourrait découvrir. Si c'est compliqué à trouver, et ceci arrive, alors un audit peut-être déclenché dans l'association et les conclusions seront alors envoyées à la Cour de Comptes qui est habilitée à engager des poursuites devant les tribunaux. Ces derniers pourront prononcer des sanctions pénales plus ou moins lourdes sur les auteurs des détournements.

Si les cas sont assez rares, il en existe malheureusement dont certains apparaissent comme des conflits d'intérêts au profit d'un tiers ayant un lien avec un ou des dirigeants de l'association. Il faut donc être très attentif à ce genre de situation, qui outre le fait que c'est une malhonnêteté, peut engendrer de graves problèmes pour l'association et ses dirigeants.

« attention de ne pas cumuler le non-emploi de subventions qui peut amener [...] au risque existant de détournement de leurs utilisations »

Vie associative : le chantier de la simplification

La Ministre des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Madame VALLAUD-BELKACEM, s'est fixé trois priorités pour simplifier la vie associative :

- La sécurisation des financements, (la première priorité),
- La modernisation de la vie associative,
- Faciliter l'engagement des citoyens.

Un député, Monsieur Yves BLEIN, a été chargé de préparer un ensemble de propositions à cet effet pour fin juillet. Lors de cette communication, il a été annoncé 1 million d'associations et 16 millions de bénévoles, et rappelé que l'engagement associatif a été dé-

claré « grande cause nationale 2014 ».

« il est reconnu que " le développement de la logique de prestation fragilise le monde associatif " »

monde associatif », et assorti d'une constatation qui nous conforte (ou nous réconforte) « avec l'apparition de figures nouvelles, il y a une instabilité au niveau des formes d'engagement »... que nous dénonçons depuis fort longtemps. Que reste-t-il aujourd'hui des initiatives des prédécesseurs de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM ? Le reconnaître est un grand pas en avant.

Nous allons être rapidement informés par ce que notre ministre appelle « le choc de la simplification ». Si nous restons prudents, nous sommes néanmoins disposés à découvrir une divine surprise.



Najat Vallaud-Belkacem

Si ce sujet n'est pas nouveau, il est toutefois assorti d'une nouveauté, car il est reconnu que « le développement de la logique de prestation fragilise le

7 à 1 et 1 à 0, l'honneur est donc sauf ...

La très courte défaite de l'équipe de France devant l'Allemagne, comparée à celle subie par le Brésil face à cette même équipe, ne peut que conforter les Bleus qui peuvent se consoler et ne pas avoir trop de regrets... Quoique un France-Brésil aurait pu nous réserver une agréable surprise mais on ne refait pas les matchs...

On ne peut que retenir la bonne image que l'équipe de Fran-

ce a donné sur le terrain et en dehors du stade, ce qui ne peut que réjouir tous les amateurs et passionnés du ballon rond.

En marge de la compétition, on apprend qu'il y a eu des paris sur le comportement de Luis Suarez dont la nouvelle morsure a fait gagner 50.000 à chacun des 167 parieurs opportunistes, qui avaient misé à 175 contre 1 sur une agression de ce genre.

Il faut dire que le passif de ce joueur en la matière était tentant : 17 matchs de suspension pour des actes de morsures, 7 matchs au Pays-Bas en 2010 et 10 en Angleterre en 2013.

Si la question d'une muselière, à l'avenir, devait se poser, cela ne ferait pas l'affaire des heureux parieurs !!!



L'équipe de France



L'équipe du Brésil

FIFA : l'offensive de Blatter

D'abord très proche de PLATINI, Sepp BLATTER qui devrait briguer un nouveau mandat de président de la FIFA, lance une grande offensive contre un adversaire potentiel : Michel PLATINI (qui ne s'est pas (encore ?) déclaré candidat.

Après avoir soupçonné la France de corruption (en ciblant une réunion Nicolas SARKOZY, représentants qataris et Michel PLATINI) à laquelle la France a officiellement répondu par la voie de son Ministre

des Affaires Etrangères, Laurent FABIUS, les accusations relayées par la presse anglaise deviennent plus confuses et reprennent les thèmes reprochés.... à l'actuel président de la FIFA. Ce qui induit une question, ne serait-ce pas pour se dédouaner indépendamment de toute candidature, réelle ou supposée, à un 5^{ème} mandat ? Et créer un climat de peur pour une éventuelle réélection non acquise à ce jour compte tenu d'un lourd passif.

Arrivée au Brésil, la FIFA a été la cible de critiques de la part des intellectuels brésiliens qui reprochent à l'instance mondiale un mépris du peuple brésilien. Ainsi, il est ouvertement reproché à la FIFA de dire que les mouvements sociaux brésiliens ne la concernent pas en des termes qui irritent les esprits, comme l'a remarqué la présidente Dilma ROUSSEF qui a conclu que, de toutes manières, ce Mondial sera une fête.



Sepp Blatter

Foot : Le nouveau stade vélodrome fait jaser

Devant être rénové pour l'Euro 2016, le célèbre Stade Vélodrome, va offrir un nouveau visage pour la reprise du championnat de Ligue 1. Et avec un toit, bonne mère !

Durant les travaux, les matchs ont continué à s'y disputer et la redevance avait été très largement allégée pour compenser un manque à gagner de la billetterie.

Mais la proposition de la ville, une redevance minimum de 380.952,00 € par match (soit plus de 7 millions pour la saison), ne manque pas de surprendre.... Certes la capacité a été portée à 67.000 places et

l'exploitation a été confiée à ARENA, une société privée, dans le cadre d'un PPP (Partenariat Public Privé) de 35 ans !

« la proposition de la ville, une redevance minimum de 380.952,00 € par match (soit plus de 7 millions pour la saison) ne manque pas de surprendre »

La ville de Marseille, propriétaire, devra annuellement s'acquitter d'une redevance de 12 millions d'euros.... pendant seulement 33 ans ! D'où les montants réclamés à l'Olympique de Marseille....

Alors que les sénateurs préconisent (dans un récent rapport) que les clubs deviennent propriétaires de leurs installations, on ne peut qu'avoir le vertige devant de tels projets (montants et durée).



Venez tester votre forme et trouver votre sport, du 15 au 19 juillet à Villejuif !



Quelques semaines après le succès de la journée du 19 juin dernier à Valenton, le CDOS 94 récidive et proposera de nouveau sa batterie de tests pour le plaisir des Villejuifois en partenariat avec le Conseil Général. Du test d'équilibre, à celui de la

souplesse, en passant par l'adresse et bien d'autres encore, vous trouverez forcément votre meilleure aptitude et la discipline sportive pour laquelle vous êtes fait. Alors n'hésitez plus, enfiler votre paire de baskets ainsi qu'une tenue sporti-

ve, et venez tester votre forme du 15 au 17 juillet, de 15h à 18h au parc des Hautes Bruyères. Du 18 au 19, l'animation se fera au parc Pablo Neruda de Villejuif, aux mêmes horaires.

Bilan du Challenge Olympique des Familles 2014

L'édition de cette année s'est bien déroulée, mais les conditions météorologiques n'ont pas vraiment été de notre côté une bonne partie de la journée. C'est donc sous un temps couvert avec un petit vent frais que les épreuves d'athlétisme ont débuté. 51 familles ont participé au Challenge enchaînant un 50 mètres, un lancer de vortex et un multibonds.

En parallèle du Challenge pour accueillir les enfants de moins de 8 ans, une douzaine d'ateliers ont reçu la visite de près de 600 enfants accompagnés de leurs parents qui ont eux-mêmes participé sur de nombreux stands. Au programme, nous avons proposé: de l'escalade, du golf, de l'athlétisme, du cirque, une formation aux premiers secours, des structures gonflables, de l'équitation, des échecs, du tir à l'arc, du baseball, de l'haltérophilie, ainsi qu'un atelier développement durable avec la plantation de graines de haricot.

Le temps qui a fini par se dégaier en fin d'après-midi, a permis aux Foulées Campinoises de partir sous le soleil. Comme l'an passé, deux parcours ont été mis en place, un de 5km et un de 10 km. Nous rappelons que cette course est inscrite au calendrier officiel des courses hors-stade. Ce sont 76 coureurs qui se sont élancés dans le parc sur les coups de 18h.

Une fois la course démarré, nous avons procédé à la remise des prix du Challenge des Familles, pour laquelle ces dernières étaient restées nombreuses à attendre les résultats. L'ensemble des participants nous ont de nouveau remercié pour leur offrir l'opportunité de faire du sport en famille. Comme quoi le sport intergénérationnel est une thématique importante pas assez souvent explorée.

La remise des prix des Foulées Campinoises a clôturé cette belle journée.

Nous tenons à remercier nos partenaires sur cette initiative, tout d'abord le Conseil Général, puis la DDICS, le Comité Départemental d'Athlétisme et le RSCC pour la gestion des épreuves du Challenge, et tous les comités et clubs qui viennent chaque année pour animer ce beau Parc du Tremblay, dont nous remercions très chaleureusement sa direction et toute l'équipe qui y travaille pour l'aide et le soutien précieux qu'ils nous apportent.

Merci aussi à tous les fidèles participants que nous revoyons d'année en année, cela nous touche beaucoup!

Toutes les photos de la journée sont en ligne sur notre nouveau site internet www.cdos94.org, dans la rubrique « Galerie », ainsi que sur notre page Facebook CDOS 94.



Musée du Sport

Créé en 1963 à l'initiative du Secrétaire d'État chargé des Sports, Maurice HERZOG, le Musée des Sports restera jusqu'en 1988 au Parc des Princes dans un espace étriqué. De 2008 à 2012, une partie des collections sera exposée dans un environnement temporaire près du CNOSF dans le 13^{ème} arrondissement de Paris. C'est en 2008 que son avenir est confié à la ville de Nice par le Secrétaire d'État d'alors, Bernard LAPORTE et nous en avons parlé à plusieurs reprises dans les colonnes du SCOOP.

A Nice, Christian ESTROSI, Maire, se félicite de ce choix et il accorde une grande impor-

tance à ce projet en lui réservant une place conséquente dans l'enceinte de l'Allianz Riviera, le 1^{er} stade livré pour l'Euro 2016 de football. Le club résident de ce nouveau stade, l'OGC Nice (football), partage cette « aréna » avec un autre partenaire qui y joue « ses grandes rencontres », le RC Toulon (rugby) entraîné par Bernard LAPORTE...

Ce nouveau musée des sports que vous découvrirez peut-être durant vos prochaines vacances a ouvert ses portes au public le 27 juin. Il semble somptueux : 5.800 m², un département permanent, des galeries temporaires, un auditorium, un café des sports, une bouti-

que. Et les chiffres fournis par la directrice font, eux aussi, rêver : 600 ans d'histoire du sport, 45.000 objets, 250.000 brochures, 18.000 ouvrages, 110.000 photographies et 1.000 films ! Si la qualité est proportionnelle à la quantité, ce musée sera l'un des plus grands au monde.

Il est également précisé que le déménagement, de Paris à Nice, a mobilisé 30 camions semi-remorques. Enfin, notons une touche locale avec l'exposition de la moto du vainqueur de la manche française du championnat du monde 750 cm³ 1977, un certain Christian ESTROSI.

« Si la qualité est proportionnelle à la quantité, ce musée sera l'un des plus grands au monde »



Sport à la télévision : Intervention du CSA

Soucieux de maintenir un minimum de retransmissions télévisées sur le service public, le Président du CSA, Monsieur Olivier SCHRAMECK, confirme que cela est devenu une préoccupation.

Il demande l'accès des « autres chaînes » et des journalistes aux enceintes sportives et au contact des sportifs lors des événements (chèrement « vendus »). Également soucieux de la parité, le CSA élargit sa démarche au sport fémi-

nin.

Toujours est-il que de nombreux événements dont la Coupe du Monde de Football sont assujettis à des règles mercantiles dans un environnement international peu sensible à cette démarche.

Un projet de loi devrait être prochainement déposé afin que le service public puisse assurer un rôle majeur dans la retransmission des grands événements sportifs. Mais avec

quel financement, les spots publicitaires n'étant plus autorisés au-delà de 20 heures ?

Autour de 3 statuts, chaînes publiques, chaînes privées gratuites et chaînes payantes, le CSA souhaite réintroduire un accès, facile et libre, aux diffusions sportives des grands événements. Le mouvement olympique qui ambitionnait de créer une chaîne sportive (que reste-t-il du projet aujourd'hui ?) ne peut que se féliciter de cette position.



Olivier SCHRAMECK

Basket : L'Euro 2015 retiré à l'Ukraine

La situation n'évoluant pas en Ukraine, la FIBA lui a définitivement retiré l'organisation du championnat d'Europe 2015, en concertation avec les autorités ukrainiennes.

C'est toutefois dommage parce qu'un projet de cette envergure est toujours un facteur de paix et d'apaisement dans une nation fragilisée.

C'est vers la France que la FIBA s'est tournée, pour les matchs de poules, dans un premier temps, puis pour l'ensemble du tournoi, aucun autre pays n'acceptant de reprendre cette organisation.

La Fédération française se réjouit. Elle était demandeuse, et notamment parce que ce sera aussi un tournoi qualificatif à

domicile pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio. Il ne reste que les jours d'été pour finaliser le dossier (l'organisation est programmée en septembre 2015) et, enfin, financer 10 millions d'euros.



Fédération des Sports de Glace : Didier Gailhaguet reconduit



Didier Gailhaguet

Le président sortant, en place depuis 2007 (après une première présidence de 1998 à 2004), fortement contesté, a été reconduit dans ses fonctions dès le premier tour de l'élection avec 65 % des suffrages.

L'opposition menée par Gwendal PEIZERAT, champion olympique et soutenue par Philippe CANDELORO a donc échoué dans sa volonté de ré-

former une discipline rentrée bredouille des derniers Jeux Olympiques.

Traditionnellement, on adresse des vœux de réussite au nouvel élu, ce que nous faisons, mais la tâche devient de plus en plus compliquée dans une discipline où la sérénité est un facteur de réussite et de crédibilité dans les compétitions internationales soumises aux décisions de juges.

Faut-il rappeler que Didier GAILHAGUET a été impliqué dans le scandale des Jeux Olympiques d'hiver 2002 (Salt Lake City) où une juge française a reconnu « avoir mal jugé » à la demande de son président fédéral... Cette juge, Marie-Reine LE GOUGNE, était la troisième candidate à la dernière élection où elle a fait un score anecdotique.

Athlétisme : Teddy Tamgho suspendu un an



Teddy Tamgho

Pour avoir manqué trois contrôles antidopage le champion du monde de triple saut est suspendu un an à compter du 17 mars.

Sa négligence reconnue et, ayant signalé des difficultés à mettre à jour le système ADAMS dont nous avons déjà

parlé, actuellement blessé, Teddy TAMGHO accepte la sanction.

Les infractions, le 19 décembre 2012, les 28 janvier et 18 mars 2014, auraient dû interpeller l'entourage, le club et la fédération. En effet, au-delà du 28 janvier, date à laquelle il était

chez lui, et pour laquelle il affirme ne pas avoir entendu ni l'interphone, ni la sonnette, une vigilance accrue aurait dû répondre à un nouveau et inéluctable passage...

C'est réellement dommage et cela laisse, quoi qu'on en dise, une inutile suspicion.

UCI : Les têtes changent, les pratiques demeurent



Brian COOKSON

Alors que l'on attendait de multiples et salvateurs changements au sein de l'Union Cycliste Internationale avec l'élection du nouveau président, Brian COOKSON, les pratiques opaques et douteuses se perpétuent. Récemment révélée, l'information selon laquelle le britannique Chris FROOME aurait été autorisé à courir avec une AUT (autorisation à usage thérapeutique de produits interdits) ravira le spécialiste du contre la montre, l'alle-

mand Tony MARTIN, champion du monde de la spécialité, battu sur cet exercice et pour la victoire finale au dernier Tour de Romandie.

Qu'un coureur malade atteigne ce niveau de performance interpelle... L'AMA qui a diligencé une enquête éclair a déclaré la procédure normale.

Rappelons les liens qui existent entre l'actuel président de l'UCI (et ancien président de la

fédération anglaise) et l'équipe SKY sans en tirer de conclusions.

Le Mouvement pour un Cyclisme Crédible reste bien discret mais indique toutefois par le biais de la citation, sur son site, d'un message d'un médecin du sport : « *Des médicaments non autorisés peuvent être utilisés de manière légitime mais il faut alors un temps de repos pour guérir* ».



Franz Beckenbauer

FIFA : Beckenbauer suspendu 90 jours

C'est une curieuse suspension qui a frappé le président d'honneur du Bayern de Munich le 13 juin avec effet immédiat sans trop de précisions...

Puis 15 jours plus tard, la suspension était levée et le motif précisé. Ce motif est un défaut de coopération vraisemblablement pour l'attribution des

Mondiaux 2018 (Russie) et 2022 (Qatar) ! Personne n'osera conclure qu'il fallait aller dans le sens souhaité par les enquêteurs.

Sédentarité, les risques encourus

En 2014, selon Assureurs Prévention qui a mené sa troisième enquête consécutive, la sédentarité est aujourd'hui le quatrième facteur de mortalité, après l'hypertension artérielle, le tabagisme et le diabète. Quelques chiffres de l'étude :

- 75% des français font moins de 10.000 pas par jour.
- 51% des français ne pratiquent pas d'activité physique ou sportive.
- 41% des adolescents ne pratiquent aucune activité physique ou sportive.
- Les 18-24 ans marchent significativement moins que les autres actifs : 7.727 pas par jour en moyenne contre 8.184 pas par jour en moyenne pour l'ensemble des actifs.
- Les Français sous-estiment le rôle préventif de l'activité physique et sportive face à certaines maladies (hors maladies cardiovasculaires).
- 4 heures par jour : c'est le seuil à partir duquel le temps passé devant les

écrans impacte de manière significative l'activité physique des adolescents.

- L'activité physique des enfants croît avec celle des parents.

« La sédentarité est [...] le quatrième facteur de mortalité après l'hypertension artérielle, la tabagisme et le diabète »

- Les Français sont moins actifs le week-end : ils effectuent en moyenne 10% de pas en moins par rapport à la semaine 7.805 pas par jour le week-end contre 8.337 pas par jour la semaine.
- Les Français, notamment les jeunes, ne sont pas actifs, mais des leviers exist-

tent : poursuivre la communication autour du message « santé » et des 10.000 pas par jour, sensibiliser davantage les parents sur l'importance de l'acquisition du capital santé grâce à l'activité physique dès le plus jeune âge, penser l'environnement bâti de manière à développer le transport actif et à faciliter la pratique sportive.

On voit bien que le mouvement sportif français a un rôle important à jouer dans les changements à conduire par la prévention et la communication dans ses diverses actions que l'on doit initier. Le CDOS et de nombreuses associations sportives du Val-de-Marne s'y emploient de plus en plus régulièrement.

L'État semble bien avoir pris conscience des enjeux sociétaux dans ce domaine, et devrait prochainement nous apporter des moyens nécessaires pour s'engager dans ce que l'on peut d'ores et déjà considérer comme un grand chantier.



Jeux Olympiques d'été en 2024

L'hypothèse d'une candidature de Paris pour 2024 commence à se profiler puisque fin mai, Bernard Lapasset, Président du Comité Français du Sport International, annonçait le lancement d'une étude d'opportunité qui doit durer six mois. L'étude portera sur quatre thématiques principales :

- Expérience olympique et paralympique,
- Héritage sportif,
- Héritage social,
- Héritage économique et territorial

Douze groupes de travail ont été constitués, ils sont compo-

sés de personnalités du mouvement sportif, de la société civile, de la sphère politique ou encore du monde économique. Des réunions ont été prévues entre la mi-juin et la mi-septembre.

On remarquera que les athlètes seront pleinement associés (Stéphane Diagana, Amélie Mauresmo, Laura Flessel, Jean-Philippe Gatién, Edgar Gros-piron...) contrairement aux précédentes candidatures.

Une enquête sera aussi lancée mais on sait par avance, selon des sondages après Sotchi, que les français et plus particulière-

ment les franciliens sont favorables à une candidature, mais ils redoutent le coût engendré dans une période économique compliquée. Monter un dossier et le présenter demande déjà d'importantes sommes...

Précisons que l'étude devra répondre à trois questions majeures : En quoi la proposition répond-t-elle à un besoin pour la France ? En quoi inciterait-elle le CIO à voter pour Paris ? En quoi est-elle innovante ?

On aura les réponses à toutes les questions dans le quatrième trimestre et la décision politique qui pourrait être prise.



Bernard Lapasset



Les Echos 94

La fête du sport du Plateau Briard

La 5^{ème} édition a rassemblé près de 3.500 personnes le samedi 31 mai sur le site du Bois d'Auteuil.

Le succès de cette manifestation a, encore une fois, donné l'occasion à la Communauté des Communes du Plateau Briard de mettre en évidence la diversité et la qualité des offres associatives.

Comme le résume Gérard Guille, Vice-président de la Communauté du Plateau Briard et Maire de Villecresnes : « *La réussite de cet événement repose sur une recette somme toute assez simple et efficace : le partage et la convivialité autour des valeurs sportives.* »

Résumé d'une semaine d'athlétisme en Val-de-Marne

Ce résumé nous a été communiqué par Christian Plat, Président du Comité Départemental d'Athlétisme, pour la période du 14 au 22 juin qui touche tous les niveaux de pratique, du loisir à la grande compétition.

- 14 juin : Challenge Olympique des Famille au Parc du Tremblay, 51 familles, soit quelques 180 personnes.
- 19 et 20 juin : Anim'Athlé au Parc du Grand Godet,

270 enfants des écoles d'Orly au programme (courses, sauts et lancers).

- 21 juin : Anim'Athlé (suite) au Parc du Grand Godet pour près de 500 personnes.
- 21 juin : Alfortville, Championnats Départementaux des benjamins qui ont réuni 280 athlètes.
- 22 juin au matin : le traditionnel Ekiden au Parc de Choisy avec 143 équipes, 858 coureurs.
- 22 juin l'après-midi : le Meeting de Nogent-sur-Marne : 101 clubs représentés par plus de 500 participants. Deux perfs internationales et 96 perfs nationales réalisées, dont Yannick Fonsat (ancien de l'UAI Nogent) réussissant le minima sur 400 mètres pour participer aux championnats d'Europe, et Benjamin Nguerret de Sénart (77) établissant la meilleure performance française de l'année en longueur junior.

Dans le même temps, Cindy Billaud (US Créteil) gagne son 100 mètres haies pour l'équipe de France en coupe d'Europe.

On ne peut que se réjouir de la vigueur de l'athlétisme en Val-de-Marne et adresser toutes nos félicitations aux dirigeants, dirigeantes qui consacrent la majorité de leur temps à l'organisation de toutes ses manifestations.

Hockey sur gazon

Voici une discipline dont on parle peu, surtout en France et encore moins en Val-de-Marne, et pourtant il existe un club à Saint Maur qui a eu l'idée d'envoyer 28 de ses jeunes adhérents, dont un en situation de handicap, à la Coupe du Monde qui s'est déroulée à la Haye (Hollande) du 6 au 8 juin dernier.

Cette initiative avait pour but de fidéliser les jeunes à la pratique et de développer la connaissance de ce sport dans un pays où le hockey est bien plus qu'un sport.

Au programme :

- Echange avec un club local,
- Visite des Pays-Bas miniatures,
- Matches de la Coupe du Monde.

Des matchs avec les équipes locales ont permis de constater le très bon niveau de la délégation française.

Le CDOS était présent ...

- Le 5/06 à Paris 13e, Assemblée Générale du Conseil Social du Mouvement Sportif—JP.Heurtefeu
- Le 6/06 à Charenton-le-Pont, cérémonie d'ouverture des 48e Jeux du Val-de-Marne—A.Bertrand, JC.Girard et C.Lopès

- Le 10/06 à Créteil, Assises du Sport en Val-de-Marne—A.Bertrand, JC.Girard, Y. Leverger, C.Lopès, PP.Ponson-Sacquard,
- Le 13/06 à Créteil, Assemblée Générale de la Ligue de Judo—W.Leguy
- Le 19/06 à Champsigny-sur-Marne, Conseil d'Administration du Parc du Tremblay—T.Billard
- Le 21/06 à St Maur, Fête du Sport-Ecole—J.Célérier
- Le 24/06 à Créteil, Assemblée Générale du CD de Gymnastique—D.Vierne
- Le 24/06 à Paris 13e, colloque « Implication du mouvement sportif dans les nouvelles activités périscolaires » - C.Cordier
- Le 24/06 à Maisons Alfort, soirée de clôture des Jeux du Val-de-Marne—A.Bertrand, JC.Girard, A.Louvard, PP.Ponson Sacquard,
- Le 25/06 à Alfortville, Table ronde autour de la problématique des incivilités et la violence dans le sport—JC.Girard
- Le 26/06 à Chatenay Malabry, Assemblée Générale du CROSIF—PP.Ponson Sacquard
- Le 27/06 à Choisy-le-Roi, Conseil d'Administration du Parc des Sports—W.Leguy

CDOS 94

2 rue Tirard
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES.

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Jessica LOPES et Christian PLAT.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...